



C I A N

Conseil français des investisseurs en Afrique

Paris, le 14 mars 2007

***FACE A LA CORRUPTION :
LES INITIATIVES SECTORIELLES D'ENTREPRISES***

**Compte-rendu de la réunion du Groupe de travail
sur la prévention de la corruption**

Mardi 13 mars 2007

Cette réunion s'est inscrite dans la lignée de celle qui s'était tenue l'an passé et dont le thème était : « Face aux sollicitations indues, quelles actions publiques/privées ? ». Cette précédente réunion avait permis de distinguer différents modes d'extorsion et surtout de mettre en évidence l'importance qu'il y a pour les entreprises de s'organiser collectivement pour y résister, soit au sein d'un même pays dans le cas de l'extorsion administrative organisée, soit au sein d'un même secteur dans le cas de l'extorsion de type commercial. Il avait été souligné que l'extorsion commerciale est particulièrement dommageable en raison de la concurrence déloyale qu'elle induit. Les industries de pays émergents qui n'ont pas signé de Convention internationale anti-corruption peuvent répondre sans risque aux sollicitations indues, obtenant des positions commerciales parfois décisives, alors que les entreprises de la zone OCDE, soumises à la Convention anti-corruption de l'OCDE et ne pouvant répondre à ces sollicitations, voient dès lors certains marchés leur échapper.

Devant des collaborateurs d'une quarantaine d'entreprises deux initiatives sectorielles ont été analysées. Jean-François Lassalle, (Directeur, Relations extérieures, Total) a tout d'abord présenté « *L'initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI)* » puis Dominique Lamoureux, (Directeur, Ethique et Responsabilité d'Entreprise, Thales) a décrit les missions que s'est donné « *Le Groupe de travail éthique et anti-corruption de l'AeroSpace & Defence Industries Association of Europe* ».

Les modalités de ces deux initiatives sectorielles sont radicalement différentes. L'initiative EITI, qui a débuté en 2002, est une démarche qui a pour objet d'inviter d'un côté les industries extractives à rendre public ce qu'elles versent aux gouvernements dans le cadre de leurs contrats et de l'autre à identifier dans le budget de l'Etat les redevances qui proviennent de cette activité. Un comité représentant toutes les parties prenantes (industries, gouvernements, bailleurs de fonds, ONG...) examine ensuite les éventuelles différences et les explications qui sont données. Cette initiative n'a pas pour objet premier de lutter contre la corruption, mais d'améliorer la gouvernance et la transparence de la gestion des revenus issus des ressources énergétiques, ce faisant elle diminue de fait les occasions de sollicitations indues en direction des entreprises.

Si l'initiative EITI se caractérise par un fort partenariat entre le secteur public et le secteur privé avec un mécanisme de suivi impliquant les ONG, la récente initiative (2006) du « *Groupe de travail éthique et anti-corruption de l'AeroSpace & Defence Industries Association of Europe* » relève d'une toute autre logique. Il s'agit d'une démarche exclusivement privée, où un certain nombre d'industries européennes ont décidé de définir collectivement des bonnes pratiques dans leur secteur et de réfléchir ensemble à des modalités de suivi et de mise en œuvre.

Au-delà des différences entre ces deux démarches, il est intéressant de noter qu'elles ont la même ambition : comment faire de la « norme éthique » d'un petit nombre d'acteurs économiques de la zone OCDE la norme générale ? De même, les étapes sur lesquelles se fondent ces deux initiatives sont identiques :

- faire émerger, et mettre en œuvre, des principes de bonne conduite ou de transparence au sein d'un secteur ;
- faire reconnaître ces principes par la société, les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds bi- et multilatéraux ;
- imposer, par l'exemple, ces principes aux acteurs non OCDE (entreprises, pays en développement) en singularisant ceux qui ne s'y conforment pas.

Quatre leçons peuvent être tirées de cette réunion :

1. Les initiatives sectorielles pour résister aux sollicitations indues ne sont à l'évidence pas duplicables d'un secteur à l'autre : il faut à chaque fois prendre en compte la diversité du fonctionnement commercial de chaque secteur et faire preuve d'imagination pour définir le mécanisme le plus approprié.
2. Il ne faut pas attendre que la totalité des acteurs soit partie prenante pour lancer une initiative sectorielle : il est plus efficace de s'appuyer sur un petit nombre d'acteurs déterminés.
3. Il ne faut pas hésiter à commencer par des « petits pas » (déclaration ou engagement sectoriel) afin d'établir les bases d'une relation de confiance entre entreprises concurrentes, avant de pouvoir mettre en place un mécanisme de suivi accepté par tous.
4. Enfin, il a été souligné que ne rien faire c'est laisser le champ libre à la concurrence déloyale et accepter de perdre inexorablement des marchés dans les pays à faible gouvernance.



Philippe Montigny

Président du Groupe de travail du CIAN
sur la prévention de la corruption